

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2612

30 novembre 2010

SOMMAIRE

A1 Investment S.à r.l	Bips Russell 1000125372
A2S Immo S.A125370	Bips Topix125372
Acelux S.C.A., S.P.F	B.L.B125370
Albanos Trust S.A	Boccaccio S.à r.l
Algy Properties S.à r.l	Boucherie-Traiteur Schmit S.à r.l 125375
Allianz Global Investors Islamic Fund 125348	BP Holdings S.à.r.l
Alnitak S.à r.l	Brando International S.A125375
Ango Consulting S.à r.l	Broadstreet of Münsbach S.à r.l 125370
Arkhe S.à r.l	Caducée Finance S.à r.l125330
Aromark S.à r.l	CEREP Management S.à.r.l125375
AS Luxembourg S.à.r.l	CGS International Investments (Luxem-
Asturienne de Participations S.A 125357	bourg) S.à r.l
Ataraxie Holding S.A	CGS International Investments (Luxem-
Augur Life Portfolio I S.A	bourg) S.à r.l
Auto Media Group S.A	Cha II S.à r.l
Bantiso Investments S.à r.l125373	ColTour Finance (Lux) S.à r.l125330
Bel-Air Immobilier S.A	Consol S.A
Bel-Air Immobilier S.A	DR Holdings S. à r.l
Bel-Air Immobilier S.A	Hoche Immo 4 H S.A125350
Belval Immo S.A	Inno Progress S.A125376
Besseling & Friederes S. à r.l	ITW Alpha Sàrl125360
BigBoard Holding S.A125370	SOMA Lux SPV S.àr.l
Bioland S.A	Synergy Holdings S.à r.l125349
Bips FTSE 250	Tomkins Overseas Holdings S.à r.l 125357
Rins FTSF/Yinhau China 25 125371	Zeta Holding S.A



Caducée Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. ColTour Finance (Lux) S.à r.l.).

Capital social: CHF 20.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse. R.C.S. Luxembourg B 149.479.

In the year two thousand and ten, on the eighthday of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

C8 LaTour S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, avenue Marie Thérèse, L-2132 Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies (RCS) under number B 130.450,

here represented by Marieke Kernet, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Cz2 Tour S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, avenue Marie Thérèse, L-2132 Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 129.775,

here represented by Marieke Kernet, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Bissell Holdings, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Florida, United States, having its registered office at 1349 International Parkway S., Suite 2421, Lake Mary, Florida 32746, United States, here represented by Marieke Kernet, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Nathalie Delbarre, a Swiss national, residing in 1274 Grens, Switzerland,

here represented by Marieke Kernet, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Nicolas Froelicher, a Swiss national, residing in 1212 Grand-Lancy, Switzerland, here represented by Marieke Kernet, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

GTI Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the RCS under number B 131.383,

here represented by Marieke Kernet, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

Edgelawn Finance S.A., a corporation limited with shares (sociedad anonima) incorporated under the laws of Republic of Panama, with registered office at East 53 rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2 nd Floor, Panama, Republic of Panama.

here represented by Marieke Kernet, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

- I. The appearing parties are the sole shareholders (the Shareholders) of Caducée Finance S.à r.l. (anc. ColTour Finance (Lux) S.à r.l.), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the RCS under number B 149.479, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 18 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2471 on December 18, 2009 and lastly amended further to a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 2, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 55 on January 8, 2010 (the Company).
- II. The Company's share capital is presently set at twenty thousand Swiss Francs (CHF 20,000.-) represented twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each.
 - III. The agenda of the meeting is as follows:
 - 1. amendment and full restatement of the articles of association of the Company (the Articles); and
 - 2. Miscellaneous.
 - IV. The Shareholders has taken the following resolution:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Sole resolution

The Shareholders resolve to amend and fully restate the Articles, which shall henceforth read as follows:

Sole resolution

The Shareholders resolve to amend and fully restate the Articles, which shall henceforth read as follows:

«Preliminary Chapter - Definitions

Agreement Means any investors' agreement entered by and between the Shareholders of the

Company from time to time.

Affiliate Means, with respect to any Person, any other Person that, directly or indirectly controls,

is controlled or is under common control with such first Person.

Articles Means these articles of association of the Company as amended or supplemented from

time to time.

Business Day Means any day other than a Saturday or Sunday on which banking institutions in the

Grand Duchy of Luxembourg are ordinarily open for business.

Capital Increase Notice Has the meaning ascribed to such term in article .

Connected Companies Has the meaning ascribed to such term in article 3.4.

Company Means Caducée Finance S.à r.l.

Drag-Along Right Has the meaning ascribed to such term in article 10.1.

Exit Means (i) the sale, transfer or other disposition, directly or indirectly, of more than 50%

of the outstanding share capital and voting rights of the Company, and/or (ii) the sale, transfer or other disposition, directly or indirectly of more than 50% of the TPECs or

(iii) the merger of the Company with and into a third party.

Expert Has the meaning ascribed to such term in article .

Funds Means C8 LaTour S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée)

incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, avenue Marie Thérèse, L-2132 Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 130.450 and Cz2 Tour S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, avenue Marie Thérèse, L-2132 Grand

Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 129.775.

General Meeting Means the general meeting of the Shareholders of the Company.

Investors Means Bissell Holdings, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of

the State of Florida, United States, having its registered office at 1349 International Parkway S., Suite 2421, Lake Mary, Florida 32746, United States, Nathalie Delbarre and Nicolas Froelicher, GTI Investments S.à r.l., a private limited liability company (société

à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132

Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.383 and with a share capital of CHF 2,121,000.- and Edgelawn Finance S.A., a corporation limited with shares (sociedad anonima) incorporated under

the laws of

Republic of Panama, with registered office at East 53 $^{\rm rd}$ Street, Marbella, Swiss Bank

Building, 2 nd Floor, Panama, Republic of Panama.

Law Means the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, as amended.

Lock-Up Period Has the meaning ascribed to such term in article 7.5.1.

Manager Means the sole manager of the Company, Colony Luxembourg S.à r.l., a private limited

liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under

number B 88.540.

New Shares Has the meaning ascribed to such term in article.

New TPECs Has the meaning ascribed to such term in article.

Other Shareholders Has the meaning ascribed to such term in article and/or, as relevant.

Permitted Transfer Has the meaning ascribed to such term in article.

Permitted Transferee Means any of the Funds or any other funds managed or advised by Colony Capital.

Person Means an individual, company, partnership, joint venture, association, trust, estate,



unincorporated organisation or any government or governmental agency or political

subdivision thereof, or any other form of entity.

Procedure Has the meaning ascribed to such term in article 8.2.

Repurchase Notice Has the meaning ascribed to such term in article .3.

Repurchased Assets Has the meaning ascribed to such term in article .1.

Repurchase Right Has the meaning ascribed to such term in article .1.

Selling Investor Has the meaning ascribed to such term in article.

Shares Means the (i) issued registered shares in the capital of the Company, (ii) any securities

other than shares giving access to the share capital of the Company, (iii) any subscription or conversion rights attached to the shares as well as to the securities mentioned in (ii) above, and (iv) any rights to receive free shares or other securities attached to the shares as well as to the securities mentioned in (ii) above; a "Share" means any of the Shares.

Shareholders Means any holder of the Shares of the Company from time to time.

Transfer (and related term Transferred)

Means any transaction which has as a purpose, or will result in, the transfer of Shares or of a right in rem on Shares, for valuable consideration or for free, even when carried out by way of public auction, voluntarily or by virtue of a judicial decision, including, but not limited to sales, disposals, contributions, exchange transactions, transfers of universalities of assets, mergers, de-mergers, absorptions, liquidations or similar transactions, as well as the granting of any pledge of the Shares, the granting of options to purchase or sell Shares or the conclusion of a swap or other agreement, so that a complete or partial transfer of the economical benefits, the ownership, or the voting rights of the Shares shall occur, regardless of whether such a transaction is realized by means of delivery of securities, in cash or otherwise. For the purpose of this definition,

the Shares shall include, where relevant, the TPECs.

TPECs Means the tracking preferred equity certificates having a par value of CHF 1. each, issued

by the Company.

TPECs Increase Notice Has the meaning ascribed to such term in article .

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name.

- 1.1 There is hereby formed a Luxembourg company under the form of a "société à responsabilité limitée" which shall be governed by the Law, the Articles, and the Agreement.
 - 1.2 The Company exists under the corporate name of "Caducée Finance S.à r.l.".

2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.
- 2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 2.3 However, the Manager is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.
- 2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be taken by the Manager of the Company.

3. Object.

- 3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.
- 3.2 The Company's object will also be the redemption of existing debts without entering into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.
- 3.3 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.
- 3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the



"Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

- 3.5 For purposes of this article, an entity shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other entity directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. An entity shall be deemed to control another entity if the controlling entity possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the entity or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other entity, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.
 - 3.6 The Company may in particular enter into the following transactions:
- 3.6.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other instruments convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;
- 3.6.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt or equity instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- 3.6.3 to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;
- 3.6.4 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and
- 3.6.5 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

- 3.7 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.
 - **4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter III. - Capital, Shares

5. Share capital.

- 5.1 The share capital is fixed at twenty thousand Swiss Francs (CHF 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) Shares. Each Share has a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.-).
- 5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its/their Shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate to the legal reserve.
 - 5.3 All Shares will have equal rights.
- 5.4 The Company shall have the power to acquire Shares in its own capital under the following conditions and only to the extent that funds (or free reserve) are sufficient and available.

Such redemption shall be carried out by a resolution of the General Meeting which fulfills the conditions as to attendance and majority laid down in Article of the Articles.

During the time that the redeemed Shares are held by the Company, all the rights attached to them (voting rights, participation in distribution of dividends, etc...) will be suspended.

- 5.5 All the Shares shall be registered in a Shareholders' register to be maintained by the Company at the registered office of the Company.
 - 5.6 The Company shall consider the Person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares.
- 5.7 Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6. Subscription Rights.

- 6.1 If the Company increases its capital through the issuance of new Shares (the "New Shares") and the Funds subscribe for any or all such issuance, then:
- (i) the Company shall give to each Shareholder written notice of the capital increase (a "Capital Increase Notice") which sets forth the total number of the New Shares to be issued and the subscription price thereof; and



- (ii) the Company may elect either to give a Capital Increase Notice at least fifteen (15) Business Days prior to a proposed capital increase, in which event each Shareholder has the right to participate pro rata in the proposed capital increase, or give a Capital Increase Notice within the fifteen (15) Business Days following a completed capital increase, in which event the Company shall take such steps as may be necessary to ensure that each of the Investors shall be given the right to participate pro rata in the capital increase, either by purchasing the New Shares from the Funds or otherwise.
- 6.2 For the avoidance of any doubt, in the event that an Investor elects not to acquire his/her/its proportionate entitlement, such Investor's equity interest in the Company will be diluted.
- 6.3 If the Company increases its debt through the issuance of new TPECs and the Funds subscribe for any or all such issuance, then:
- (i) the Company shall give to each Investor, which holds TPECs written notice of the TPECs increase (a "TPECs Increase Notice") which sets forth the total number of the new TPECs (the "New TPECs") to be issued and the terms and conditions thereof; and
- (ii) the Company may elect either to give a TPECs Increase Notice at least fifteen (15) Business Days prior to a proposed New TPECs issue, in which event each Investor, which holds TPECs has the right to participate pro rata in the proposed increase, or give a TPECs Increase Notice within the fifteen (15) Business Days following a completed TPECs increase, in which event the Company shall take such steps as may be necessary to ensure that each Investor, which holds TPECs shall be given the right to participate pro rata in the TPECs increase, either by purchasing the New TPECs from the Funds or otherwise.
- 6.4 For the avoidance of any doubt, in the event that an Investor, which holds TPECs elects not to acquire his/her/its proportionate entitlement, such Investor's debt interest in the Company will be diluted.

7. Transfer of Shares and TPECs.

- 7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.
- 7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are transferable in accordance with the provisions of this article, and in compliance with the provisions of articles 189 of the Law when applicable.
- 7.3 Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.
- 7.4 Encumbrance of Shares. No Investor shall pledge, mortgage, charge or otherwise encumber any of their Shares and/or TPECs or any interest in any of their Shares and/or TPECs nor suffer or cause any other Person to do so, as far as legally possible. No Investor shall grant an option (other than those already provided before or concomitantly to the entry into these Articles) over any of their Shares and/or TPECs or any interest in any of their Shares and/or TPECs nor suffer or cause any other Person to do so, as far as legally possible.
 - 7.5 Transferability of Shares and TPECs.
- 7.5.1 Subject to article, the Investors shall not Transfer all or any portion of their Shares and/or TPECs during the period commencing on June 30, 2010 and ending on the seventh anniversary thereof (the "Lock-up Period") except:
 - (i) in the case of a Permitted Transfer as set forth in article, or
 - (ii) in the case of a Drag-Along Right as set forth in article.
- 7.5.2 Upon expiry of the Lock-up Period, any Transfer of Shares and/or TPECs to such third party shall be made, inter alia, in accordance with articles,, and .
- 7.6 Except in case of a Permitted Transfer, an Investor may only Transfer legal and beneficial title of all (and not less than all) of its/his/her Shares, and, as the case may be, TPECs.
- 7.7 Any Transfer of Shares and TPECs in violation of these Articles shall be void ab initio and the Company shall not give any effect to such attempted Transfer in its books and records.
- 7.8 Except in case of a Permitted Transfer, in case an Investor intends to sell all of the Shares it owns in the share capital of the Company, it shall also sell the corresponding participation all of the TPECs it owns against the Company. The same stapling applies in case of a sale of TPECs.
- 7.9 Permitted Transfers. Each Investor shall be permitted to Transfer any of its/his/her Shares and TPECs (to the extent applicable) to a Permitted Transferee (the "Permitted Transfer").

8. Repurchase Right.

8.1 Subject to article, in the event that an Investor contemplates to sell its/his/her Shares and/or TPECs (to the extent applicable) to a third party (other than a Permitted Transferee or an Affiliate of a Permitted Transferee), each Fund shall have the right (the "Repurchase Right") to purchase or to procure that a third party (including the Company) purchase all, but not less than all, of such Investor's Shares and TPECs (to the extent applicable) (the "Repurchased Assets"). The purchase price for the Repurchased Assets shall be equal to the fair market value of the Shares and TPECs (to the extent applicable) to be determined by the Manager. In case the Investor disagrees with the fair market value determined by the Manager, the fair market value of the Repurchased Assets shall be determined by an internationally recognized independent certified accounting firm (the "Expert"), appointed upon the request of the most diligent party. The Expert shall make its best efforts to determine, using a contradictory procedure, the fair market value of the Repurchased Assets



within thirty (30) Business Days following its appointment. The costs of the Expert shall be borne by the Selling Investor (as such term is defined below). Upon determination of the fair market value by the Expert, the Funds shall have the right not to acquire the Shares and, as the case may be, the TPECs, in which case the Investor shall have thirty (30) Business Days to sell its Shares and/or TPECs for a price not lower than the fair market value determined by the Expert (provided the other provisions of these Articles have been complied with, including article).

- 8.2 In the event that an Investor's Shares and TPECs (to the extent applicable), or any portion thereof or interest therein, become subject to an involuntary or compulsory Transfer for any reason, including attachment by creditors, bankruptcy, insolvency, divorce or dissolution of marriage (each a "Procedure"), each Fund shall have the right to purchase (also a "Repurchase Right") such Investor's Shares and TPECs (to the extent applicable) (also "Repurchased Assets"). The purchase price of the Repurchased Assets under this article shall be determined in the same manner as described in article .
- 8.3 The Repurchase Right provided in article shall be exercisable by giving written notice (the "Repurchase Notice") to the relevant Investor at any time, after such Investor has communicated to the Funds its/his/her intention to sell its/his/her Shares and TPECs (to the extent applicable).
- 8.4 The Repurchase Right provided in article shall be exercisable by giving a written notice (also a "Repurchase Notice") to the relevant Investor at any time, it being specified that the relevant Investor shall notify the Funds in advance and as soon as possible of any Procedure.
- 8.5 The Investor (or his/her legal representative or Permitted Transferee) shall sell and the relevant Fund shall purchase the Repurchased Shares within thirty (30) Business Days after giving the Repurchase Notice or after the determination of the fair market value by the Expert in accordance with article above.
- 9. Tag Along. Except in case of Permitted Transfer as set out in article and subject to articles and, an Investor (a "Selling Investor") who, each time, wishes to Transfer all of its/his/her Shares and TPECs (to the extent applicable), to a third party (i.e. a party which is not a Shareholder), shall, when negotiating with such third party, ensure that the other Shareholders (the "Other Shareholders", and individually, a "Other Shareholder") are entitled, but not obliged, to Transfer a pro-rata portion of all of their Shares and TPECs (to the extent applicable) at the same price per Share and TPEC as the Selling Investor and on same or no less favourable terms. The Selling Investor shall provide the Other Shareholders with written notice of the terms and conditions of such proposed Transfer and the identity of the proposed transferee as soon as possible. Each of such Other Shareholders receiving such notification shall respond to the Selling Investor within fifteen (15) Business Days in writing indicating whether or not such Other Shareholder is willing to exercise its/ his/her rights under this article. The closing of any transaction pursuant to this article shall be held at such time and place as the Selling Investor shall reasonably specify (but in no event sooner than thirty (30) Business Days after the delivery of the initial notice of sale referred to in this article) and the Other Shareholders shall make such representations and warranties and execute such documents as are customary for similar transactions on the basis that all Shareholders are treated equally. The representations and warranties shall be made on a several but not joint basis, pro rata to the cash proceeds to be received by the Selling Investor and the accepting Other Shareholders in connection with such sale. The sale by the Selling Investor shall not be completed until the sale by the accepting Other Shareholder is completed.

10. Drag Along.

10.1 If the Funds propose an Exit to a third party or group of third parties, the Funds shall have the right to cause the Other Shareholders, at the time of the closing of the Exit, to Transfer or cause to be Transferred to the third party or group of third parties all of the Other Shareholders' Shares and/or TPECs, for the same consideration per Share and/or TPEC and otherwise on the same terms and conditions obtained by the Funds in the Exit (such rights of Funds are referred to as "Drag-Along Right"). It being understood that, in case the Exit proposed to a third party or group of third parties which relates only (i) to Shares (and not the TPECs), then the Funds shall have the option to exercise the Drag-Along Right with respect to the Other Shareholders' Shares only (and not TPECs), and (ii) to TPECs (and not the Shares), then the Funds shall have the option to exercise the Drag-Along Rights with respect to the Other Shareholders' TPECs only (and not the Shares).

10.2 If the Funds exercise their Drag-Along Right, all Other Shareholders will consent to, and raise no objections against the proposed sale and will enter into such agreements and take such other actions as the Funds request for the purpose of selling all their Shares and/or TPECs to the third party or group of third parties on the same terms and conditions as the Funds. In this respect, all Other Shareholders shall enter into a Share and/or TPECs transfer agreement with the third party or group of third parties to that effect and will give, if requested by the Funds, the same representations and warranties as the Funds, on a several but not joint basis, pro rata to the cash proceeds to be received by each of them in connection with such sale.

Chapter IV. - Management

11. Management.

- 11.1 The Company is managed by the Manager. The Manager needs not be Shareholder.
- 11.2 The Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of voting rights.



- **12. Power of the Manager.** In dealing with third parties, the Manager will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's object.
- **13. Representation of the Company.** The Company shall validly be bound by the sole signature of the Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

14. Delegation.

- 14.1 The Manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.
- 14.2 The Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Chapter V. - General meeting of shareholders

15. Powers of the General Meeting - Votes.

- 15.1 All powers not expressly reserved to the Manager by the Law or by the Articles fall within the competence of the General Meeting.
- 15.2 In particular, the General Meeting is competent to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of its Shareholders.
- 15.3 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns and may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a Shareholder himself.
 - 15.4 Each Shareholder has voting rights commensurate with the number of Shares he holds.
- 15.5 In case of one Shareholder owning all the Shares, he will assume all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

16. Holding of General Meetings.

- 16.1 Shareholders meetings may always be convened by the Manager.
- 16.2 Should the Company have more than twenty-five (25) Shareholders, at least one annual General Meeting must be held each year on the last Friday of June of each year.
- 16.3 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholder(s) for approval. The Shareholder(s) shall also specifically vote as to whether discharge is to be given to the Manager.

17. Majorities.

- 17.1. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that quorum is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.
- 17.2. Resolutions to alter the Articles may only be adopted in accordance with any provisions of the Law and by the majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's Share capital.
- 17.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. - Business year - Distribution right on Shares

18. Business year.

- 18.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first of December of each year.
- 18.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Manager. The Manager prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
 - 18.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

19. Distribution right on Shares.

- 19.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.
- 19.2 From the annual net profits of the Company thus determined, five percent (5%) shall compulsorily be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time.
- 19.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by the Law and by these Articles, the Manager shall propose that cash available for remittance be distributed.



- 19.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the General Meeting.
 - 19.5 Interim dividends may be paid out upon decision of the Manager provided that:
 - 19.5.1 interim accounts have been drawn-up and show that the funds available for distribution are sufficient; and
- 19.5.2 the amount to be distributed does not exceed the total profits realised since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by any profits carried forward and sums drawn from reserves available for distribution and reduced by losses carried forward and any sums to be allocated to any reserve pursuant to the Law or the Articles.

Chapter VI. - Liquidation

20. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

21. Liquidation.

- 21.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company' share capital.
- 21.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

22. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huitième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

C8 LaTour S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 130.450,

ici représentée par Marieke Kernet, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cz2 Tour S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 129.775,

ici représentée par Marieke Kernet, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Bissell Holdings, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée selon les lois de l'Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1349 International Parkway S., Suite 2421, Lake Mary, Florida 32746, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Marieke Kernet, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Nathalie Delbarre, une ressortissante suisse, résidant au 1274 Grens, Suisse,

ici représentée par Marieke Kernet, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Nicolas Froelicher, un ressortissant suisse, résidant au 1212 Grand-Lancy, Suisse,



ici représenté par Marieke Kernet, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

GTI Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 131.383,

ici représentée par Marieke Kernet, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Edgelawn Finance S.A., une société anonyme (sociedad anonima) constituée selon les lois de la République de Panama, ayant son siège social au East 53 rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama, République du Panama,

ici représentée par Marieke Kernet, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes sont les seuls associés (les Associés) de Caducée Finance S.à r.l. (anc. ColTour Finance (Lux) S.à r.l.), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 149.479, constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2471 du 18 décembre 2009, dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés dernièrement par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 55 du 8 janvier 2010 (la Société).

- II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt mille francs suisses (CHF 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un franc suisse (CHF 1,-) chacune.
 - III. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:
 - 1. modification et refonte des statuts de la Société (les Statuts) et
 - 2. divers.
 - IV. Les Associés ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

Les Associés décident de modifier et refondre complètement les Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

«Chapitre Préliminaire - Définition»

Actifs Rachetés a la signification qui lui est attribuée à l'Article 8.

Affilié signifie concernant toute Personne, toute autre Personne qui, directement ou

indirectement, contrôle, est contrôlée par ou est sous un contrôle commun avec

cette première Personne.

Assemblée Générale signifie l'assemblée générale des Associés de la Société.

Associé signifie tant détenteur de parts sociales de la Société de temps à autre.

Autres Associés a la signification qui lui est attribuée à l'Article 9 et/ou 10, tel que pertinent.

Avis d'Augmentation des TPECs a la signification qui lui est attribuée à l'Article 6.3. Avis d'Augmentation du Capital a la signification qui lui est attribuée à l'Article 6.1. Avis de Rachat a la signification qui lui est attribuée à l'Article 8.3.

Cessionnaire Autorisé signifie l'un des Fonds ou tout autre fonds dirigé ou conseillé par Colony Capital.

Convention signifie toute convention entre investisseurs conclu le cas échéant par et entre les

Actionnaires de la Société.

Droit de Rachat a la signification qui lui est attribuée à l'Article 8.

Expert a la signification qui lui est attribuée à l'Article 8.1.

Fonds signifie C8 LaTour S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les

lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 130.450 et Cz2 Tour S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

immatriculée au RCS sous le numéro B 129.775.

Gérant signifie le gérant unique de la Société, Colony Luxembourg S.à r.l., une société à

responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg,



ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés

(RCS) sous le numéro B 88.540.

Investisseurs signifie Bissell Holdings, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability

> company) constituée selon les lois de l'Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1349 International Parkway S., Suite 2421, Lake Mary, Florida 32746, Etats-Unis d'Amérique, Nathalie Delbarre et Nicolas Froelicher, GTI Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés et ayant un capital social de CHF 2.121.000,- sous le numéro B 131.383 et Edgelawn Finance S.A., une société anonyme (sociedad anonima) constituée selon les lois de la République de Panama, ayant son siège social au East 53 rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2 nd Floor, Panama, République

Investisseur Cédant a la signification qui lui est attribuée à l'Article 9.

Jour Ouvrable signifie chaque jour autre qu'un samedi ou un dimanche, durant lequel les institutions

bancaires au Grand Duché du Luxembourg sont ordinairement ouvertes au

commerce.

signifie la loi Luxembourgeoise du 10 Août 1915 concernant les sociétés Ιoi

commerciales, telle que modifiée.

Nouveaux TPECS a la signification qui lui est attribuée à l'Article 6.3.

Obligation de Sortie Conjointe a la signification qui lui est attribuée à l'Article 10.1.

Parts Sociales signifie (i) les parts sociales dans le capital de la Société émises nominatives, (ii) toute valeur mobilière autre que des parts sociales donnant accès au capital social de la Société, (iii) tout droit de souscription ou de conversion attaché aussi bien aux parts

sociales, qu'aux valeurs mobilières mentionnées au point (ii) ci-dessus; et (iv) touts droits à recevoir des parts sociales gratuites ou des autres valeurs mobilières telles que mentionnées au point (ii) ci-dessus; une «Part Sociale» signifiant l'une des Parts

Parts Sociales Nouvelles a la signification qui lui est attribuée à l'Article 6.1. Période de Blocage a la signification qui lui est attribuée à l'Article 7.5.1.

signifie chaque individu, société, partenariat (partnership), coentreprise (joint Personne

venture), association, trust, patrimoine (estate), société en cours de formation ou tout gouvernement ou agence gouvernementale ou l'une de leurs subdivisions

politiques, ou toute autre forme d'entité.

Procédure a la signification qui lui est attribuée à l'Article 8.2.

Société signifie Caducée Finance S.à r.l..

Sociétés liées a la signification qui lui est attribuée à l'Article 3.4.

Sortie signifie (i) la vente, le transfert ou toute autre disposition, directement ou

> indirectement, de plus de 50% du capital social en circulation et des droits de votes de la Société, et/ou (ii) la vente, le transfert ou toute autre disposition, directement ou indirectement de plus de 50% des TPECs ou (iii) la fusion de la Société avec ou

en une tierce partie.

Statuts signifie les présents statuts de la Société, tels que modifiés, refondus ou complétés

de temps à autre.

TPECs signifie les tracking preferred equity certificates (certificats de capitaux préférentiels

- reflets) ayant une valeur nominale de CHF 1,- chacun, émis par la Société.

féré)

Transfert (et le terme lié Trans- signifie toute transaction qui a pour objet, ou qui résultera, du transfert des Parts Sociales ou d'un droit in rem sur les Parts Sociales, contre des considérations évaluables ou gratuitement, même lorsqu'elles sont effectués par voie d'enchères publiques, volontaires ou en vertu d'une décision judiciaire, incluant, mais ne se limitant pas aux ventes, dispositions, apports, transactions d'échanges, transfert de l'universalité des actifs, fusions, scissions, absorptions, liquidations ou toute autre transaction similaire, aussi bien que l'attribution de tout gage portant sur les Parts Sociales, l'octroi d'option d'achat ou de vente des Parts Sociales ou la conclusion d'un swap ou de tout autre convention, qui résulterait en un transfert complet ou partiel des bénéfices économiques, de la propriété, ou des droits de votes des Parts Sociales, sans tenir compte du fait que ces transactions soient réalisées par remise



des valeurs mobilières, en échange de liquidités ou autrement. Pour les besoins de cette définition, les Parts Sociales doivent inclure, lorsque cela s'avère nécessaire, les TPECs.

Transfert Autorisé

a la signification qui lui est attribuée à l'Article 7.9.

Chapitre I er . - Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er. Forme - Dénomination sociale.

- 1.1. Il est formé une société de luxembourgeoise, sous la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par la Loi, les Statuts, et la Convention.
 - 1.2. La société aura pour dénomination «Caducée Finance S.à r.l.».

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.
- 2.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
 - 2.3. Toutefois, le Gérant est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.
- 2.4. Au cas où des évènements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant de la Société.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans d'autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie, entre autre de souscription, ou d'acquisition de tous titres et droits à travers, de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que par leur administration, leur développement et leur gestion.
- 3.2. La Société aura également pour objet le rachat de créances existantes sans pouvoir entrer dans aucune opération pouvant l'amener à être engagée dans des activités considérées comme de l'activité réglementée du secteur financier
- 3.3. La Société pourra effectuer des investissements immobiliers soit directement soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.
- 3.4. La société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.
- 3.5. Pour les besoins de cet article, une entité sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre entité, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlé par ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou guardian ou autre fiduciaire. Une entité sera considérée comme contrôlant une autre entité si elle détient, directement ou indirectement, tout ou partie substantielle de l'ensemble du capital social de l'entité ou qui dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre entité, que ce soit au moyen de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.
 - 3.6. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:
- 3.6.1 Conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- 3.6.2 Avancer, prêter, déposer ou donner crédit à ou avec; ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette ou de capital, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les termes qui pourraient être jugés appropriés;
- 3.6.3 Entrer dans toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats d'échange (swap) en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;
- 3.6.4 Accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futures), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable; et



3.6.5 Conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et d'autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet.

étant entendu que la société n'entrera dans aucune opération qui pourra l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme de l'activité réglementée du secteur financier.

3.7. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précités, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est formée pour une durée indéterminée.

Chapitre II. - Capital Social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

- 5.1. Le capital social est fixé à vingt mille francs suisses (CHF 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) Parts Sociales. Chaque Part Sociale a une valeur nominale d'un franc suisse (CHF 1,-).
- 5.2. En sus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales, que la Société pourrait racheter à son /ses Associé(s) ou pour allour des fonds à la réserve légale.
 - 5.3. Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.
- 5.4. La Société pourra procéder au rachat de Parts Sociales de son propre capital sous les conditions suivantes et seulement dans la mesure où des fonds (ou des réserves distribuables) seraient suffisants et disponibles.

Un tel rachat ne pourra intervenir qu'en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 17.2 des Statuts.

Durant toute la période de détention par la Société des Parts Sociales rachetées, tous les droits attachés à celles-ci (droits de vote, de participation à la distribution des dividendes, etc.) seront suspendus.

- 5.5. Toutes les Parts Sociales seront inscrites dans un registre des Associés qui sera tenu par la Société au siège social de la Société.
- 5.6. La Société considèrera la Personne au nom de laquelle les Parts Sociales sont inscrites comme entier propriétaire des Parts Sociales.
- 5.7. Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire est admis par Part Sociale. Les co-propriétaires devront mandater une seule personne pour les représenter envers la Société.

Art. 6. Droits de Souscription.

- 6.1. Si la Société augmente son capital social par l'émission de nouvelles Parts Sociales (les «Nouvelles Parts Sociales») et que les Fonds souscrivent à toute ou partie de cette émission, alors:
- (i) La Société doit donner à chaque Associé une notice d'augmentation du capital social (un «Avis d'Augmentation du Capital Social») où sera précisé le nombre total de Nouvelles Parts Sociales qui seront émises et leurs prix de souscription; et
- (ii) La Société peut choisir soit de donner un Avis d'Augmentation du Capital Social au moins quinze (15) Jours Ouvrables avant l'augmentation de capital social qui est proposée, auquel cas chaque Associé a le droit de participer au pro rata à l'augmentation de capital social proposée, ou de donner un Avis d'Augmentation du Capital Social dans les quinze (15) Jours Ouvrables suivant l'augmentation de capital effectuée auquel cas la Société doit prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que chacun des Investisseurs s'est vu conférer le droit de participer pro rata à l'augmentation de capital, soit par l'achat des Nouvelles Parts Sociales provenant des Fonds ou autrement.
- 6.2 .Pour éviter tout doute, dans le cas où un Investisseur décide de ne pas user de ses droits proportionnés, sa prise de participation dans la Société sera diluée.
- 6.3. Si la Société augmente son endettement à travers l'émission de nouveaux TPECs et que les Fonds souscrivent à toute ou partie de cette émission, alors:
- (i) La Société doit donner, à chaque Investisseur détenant des TPECs un avis écrit relatif à l'augmentation des TPECs (un «Avis d'Augmentation des TPECs») qui précise le nombre total de nouveaux TPECs (les «Nouveaux TPECs») qui seront émis ainsi que les modalités et conditions qui y sont attachés; et
- (ii) La Société peut choisir soit de donner un Avis d'Augmentation des TPECs au moins quinze (15) Jours Ouvrables avant l'émission de TPECs proposée, auquel cas chaque Investisseur détenant des TPECs a le droit de participer au pro rata à l'augmentation proposée, soit de donner un Avis d'Augmentation des TPECs dans les quinze (15) Jours Ouvrables suivant une augmentation des TPECs, dans ce cas, la Société doit prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que chaque Investisseur, qui détient des TPECs, se soit vu conférer le droit de participer pro rata à l'augmentation des TPECs Parts Sociales, soit par l'achat de Nouveaux TPECs provenant des Fonds, soit autrement.
- 6.4. Pour éviter le moindre doute, dans le cas où un Investisseur décide de ne pas user des ses droits proportionnés, sa prise de participation dans la dette de la Société sera diluée.



Art. 7. Transfert des Parts Sociales et des TPECs.

- 7.1. En cas d'Associé unique, les Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont librement transférables.
- 7.2. En cas de pluralité d'Associés, les Parts Sociales détenues par l'un des Associés sont transférables en accord avec les dispositions de cet article 7, et en respect des dispositions de l'article 189 de la Loi lorsqu'elles sont applicables.
- 7.3. Tout transfert de Parts Sociales doit être enregistré par acte authentique ou par un acte sous seing privé et ne doit pas être opposable à la Société ou aux tiers jusqu'à ce que ce transfert ait été notifié à la Société ou accepté en accord avec l'article 190 de la Loi.
- 7.4. Grèvement des Parts Sociales. Aucun Investisseur ne doit donner en gage, en hypothèque ou autrement grever ses Parts Sociales et/ou TPECs ou tout autre intérêt portant sur ses Parts Sociales et/ou TPECs, ni tolérer ou causer que toute autre Personne ne le fasse, autant que cela est possible légalement. Aucun Investisseur ne doit accorder une option (autre que celles déjà prévu avant ou concomitamment avec l'entrée en vigueur de ces Statuts) sur ses Parts Sociales et/ou TPECs ou tout intérêt sur l'une de ses Parts Sociales et/ou TPECs quel qu'il soit, ni tolérer ou causer que toute autre Personne ne le fasse, autant que cela est possible légalement.
 - 7.5. Transférabilité des Parts Sociales et des TPECs
- 7.5.1 Sujet à l'article 7.4, les Investisseurs ne peuvent procéder au Transfert de toute ou partie de leurs Parts Sociales et/ou TPECs pendant la période commençant au 30 Juin 2010 et se terminant à son septième anniversaire (la «Période de Blocage»), sauf:
 - (i) en cas de Transfert Autorisé, tel que prévu par l'article 7.9, ou
 - (ii) en cas d'Obligation de Sortie Conjointe telle que prévue par l'article 10.
- 7.5.2 A l'expiration de la Période de Blocage, tout Transfert des Parts Sociales et/ou des TPECs à un tiers doit être fait, entre autre, en accord avec les articles 7, 8, 9 et 10.
- 7.6. Sauf dans le cas d'un Transfert Autorisé, un Investisseur ne peut transférer la propriété légale et économique que de l'intégralité (et pas moins que l'intégralité) de ses Parts Sociales et/ou TPECs.
- 7.7. Tout Transfert de Parts Sociales et de TPECS en violation avec ces Statuts doit être déclaré nul ab initio et la Société ne doit donner aucun effet à de telles tentatives de Transfert dans ses livres et registres.
- 7.8. Sauf dans le cas d'un Transfert Autorisé, dans l'hypothèse où un Investisseur essaie de vendre l'intégralité de ses Parts Sociales détenues dans le capital social de la Société, il doit également vendre la participation correspondante de l'intégralité des TPECs qu'il détient contre la Société. Le même mécanisme de transfert lié s'applique en cas de vente de TPECs.
- 7.9. Transferts Autorisés. Chaque Investisseur a le droit de Transférer toutes ses Parts Sociales et TPECs (dans la mesure du possible) à un Cessionnaire Autorisé (le «Transfert Autorisé»).

Art. 8. Droit de Rachat.

- 8.1. Sujet à l'article 7.5, dans le cas où un Investisseur envisage de vendre ses Parts Sociales et/ou TPECs (dans la mesure du possible) a un tiers (autre qu'un Cessionnaire Autorisé ou un Affilié d'un Cessionnaire Autorisé), chaque Fonds doit avoir le droit (le «Droit de Rachat» d'acheter ou de mandater un tiers (y compris la Société) d'acheter l'intégralité, mais pas moins que l'intégralité, des Parts Sociales et TPECs de l'Investisseur (dans la mesure applicable) (les «Actifs Rachetés»). Le prix d'achat pour les Actifs Rachetés doit être égal à la juste valeur de marché des Parts Sociales et TPECs (dans la mesure applicable) déterminée par le Gérant. Dans le cas où l'Investisseur est en désaccord avec la juste valeur de marché déterminée par le Gérant, la juste valeur de marché des Actifs Rachetés doit être déterminée par une entreprise de comptabilité internationalement reconnue et certifiée indépendante (l'«Expert»), désignée à la requête de la partie la plus diligente. L'Expert doit mettre en oeuvre tous ses efforts pour déterminer, en utilisant une procédure contradictoire, la juste valeur de marché des Actifs Rachetés dans les trente (30) Jours Ouvrables suivant sa désignation. Les coûts de l'Expert doivent être supportés par l'Investisseur Vendeur (tel que défini ci-dessous). Jusqu'à la détermination de la juste valeur de marché par l'Expert, les Fonds doivent avoir le droit de ne pas acquérir les Parts Sociales, et dans la même mesure, les TPECs, et dans ce cas, l'Investisseur aura trente (30) Jours Ouvrables pour vendre ses Parts Sociales et/ou TPECs pour un prix qui ne peut pas être inférieur à la juste valeur de marché déterminée par l'Expert (considérant cela est conforme aux autres dispositions des Statuts, y compris l'article 7.2).
- 8.2. Dans le cas où les Parts Sociales et TPECs d'un Investisseur (dans la mesure applicable), ou bien seulement une partie de ces dites Parts Sociales et TPECs ou des intérêts y rattachés, deviendraient sujets à un Transfert involontaire ou obligatoire pour quelque raison que ce soit, y compris des saisies par des créanciers, la faillite, l'insolvabilité, le divorce ou la dissolution du mariage (chacune une «Procédure»), chaque Fonds doit avoir le droit d'acheter (appelé également un «Droit de Rachat») ces Parts Sociales ou TPECs (dans la mesure applicable) (également «Actifs Rachetés»). Le prix d'achat des Actifs Rachetés sous cet article 8.2 doit être déterminé de la même manière que celle décrite dans l'article 8.1.
- 8.3. Le Droit de Rachat prévu à l'article 8.1 doit être exercé en donnant un avis écrit l'«Avis de Rachat») à l'Investisseur concerné à tout moment, après que cet Investisseur a communiqué aux Fonds son intention de vendre ses Parts Sociales et TPECs (dans la mesure applicable).



- 8.4. Le Droit de Rachat prévu à l'article 8.2 doit être exercé en donnant un avis écrit (également un «Avis de Rachat») à l'Investisseur concerné à tout moment, en y spécifiant que l'Investisseur concerné doit notifier les Fonds en avance, et aussi rapidement que possible de toute Procédure.
- 8.5. L'Investisseur (ou son représentant légal ou Cessionnaire Autorisé) doit vendre et le Fonds concerné doit acheter les Actifs Rachetés dans les trente (30) Jours Ouvrables qui suivent la remise de l'Avis de Rachat ou après la détermination de la juste valeur de marché par l'Expert en accord avec l'article 8.1 ci-dessus.
- Art. 9. Droit de sortie conjointe. Sauf dans le cas d'un Transfert Autorisé tel que prévu par l'article 7.9 et sujet aux articles 7.5 et 8, un Investisseur (un «Investisseur Cédant») qui, à chaque fois, souhaite procéder au Transfert de toutes ses Parts sociales et TPECs (dans la mesure applicable), à un tiers (c'est-à-dire une partie qui n'est pas un Associé), doit, au cours de ses négociations avec le tiers, s'assurer que les autres Associés (les «Autres Associés», et individuellement, un «Autre Associé») sont autorisés, mais pas obligés, de procéder au Transfert au pro rata de toutes leurs Parts Sociales et TPECs (dans la mesure applicable) au même prix par Part Sociale et TPEC que l'Investisseur Cédant et avec des modalités équivalentes ou qui ne seraient pas moins favorables. L'Investisseur Cédant doit remettre aux Autres Associés un avis contenant les modalités et conditions de ce Transfert envisagé et l'identité du cessionnaire envisagé dès que possible. Chacun de ces Autres Associés ayant reçu un tel avis doit répondre à l'Investisseur Cédant dans les quinze (15) Jours Ouvrables par écrit, indiquant si cet Autre Associé a l'intention d'exercer ses droits tels que prévus à cet article 9. La conclusion de toute transaction, en vertu de cet article 9, doit être tenue à l'heure et l'endroit que l'Investisseur Cédant doit raisonnablement spécifier (mais en aucun cas avant l'expiration du délai de trente (30) Jours Ouvrables qui suit la délivrance de l'avis initial de vente tel que prévu à cet article 9) et les Autres Associés doivent donner toutes les représentations et garanties et exécuter les documents usuels dans les transactions similaires, suivant le principe que tous les Associés doivent être traités de manière égale. Les représentations et garanties doivent être donnés sur une base individuelle et non conjointe, au pro rata des liquidités devant être perçues par l'Investisseur Cédant et les Autres Associés sortant, en relation avec cette vente. La vente par le Cessionnaire Cédant ne sera pas complète jusqu'à ce que la vente par l'Autre Associé acceptant ne soit complète.

Art. 10. Obligation de sortie conjointe.

10.1. Si les Fonds proposent une Sortie à un tiers ou à un groupe de tiers, les Fonds doivent avoir le droit de contraindre les Autres Associés, au moment de la conclusion de la Sortie, à procéder au Transfert ou de les contraindre à procéder au Transfert, au profit de la tierce partie ou du groupe de tierces parties, de la totalité des Parts Sociales et/ou des TPECs des Autres Associés, pour la même contrepartie par Part Sociale et/ou TPEC et dans les modalités et conditions similaires obtenus par les Fonds lors de la Sortie (de tels droits des Fonds sont désignés en tant qu'«Obligations de Sortie Conjointe»). Il est entendu que, en cas de Sortie proposée à un tiers ou à un groupe de tiers qui concerne seulement (i) les Parts Sociales (et non les TPECs), les Fonds doivent alors avoir l'option d'exercer l'Obligation de Sortie Conjointe, en ce qui concerne les Parts Sociales des Autres Associés (et non des TPECs), et (ii) les TPECs seulement (et non les Parts Sociales), alors les Fonds doivent avoir l'option d'exercer l'Obligation de Sortie conjointe en ce qui concerne les TPECs des Autres Associés seulement (et non les Parts Sociales).

10.2. Si les Fonds exercent leur Obligation de Sortie Conjointe, tous les Autres Associés y consentiront et ne soulèveront aucune objection à l'égard des ventes proposées et concluront de telles conventions et prendront toute autre mesure que les Fonds exigeront dans le but de vendre toutes leurs Parts Sociales et/ou TPECs à un tiers ou à un groupe de tiers selon les modalités et conditions similaires que les Fonds. A cet effet, les Autres Associés devront conclure un contrat de transfert de Parts Sociales et/ou TPECs avec un tiers ou tout autre groupe de tiers et apporteront, sur demande des Fonds, les représentations et garanties similaires à celles données par les Fonds, sur une base individuelle et non solidaire, au pro rata de liquidités qui seront perçues par chacun d'entre eux en relation avec ladite vente.

Chapitre III. - Gérance

Art. 11. Gérance.

- 11.1. La société est gérée par une Gérant. Le Gérant n'est pas obligatoirement Associé.
- 11.2. Le Gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des droits de votes.
- Art. 12. Pouvoirs du gérant. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tout acte d'administration et de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social de la Société.
- **Art. 13. Représentation de la Société.** La Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué par le Gérant.

Art. 14. Délégation.

- 14.1. Le Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.
- 14.2. Le Gérant détermine, le cas échéant, les responsabilités et la rémunération de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.



Chapitre IV. - Assemblée générale des associés.

Art. 15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale - Votes.

- 15.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés au Gérant par la loi ou les Statuts seront de la compétence de l'Assemblée Générale.
- 15.2. En particulier, Assemblée Générale est compétente pour modifier les Statuts, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements de ses Associés.
- 15.3. Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient et est autorisé à se faire représenter lors d'une Assemblée Générale par une autre personne, pour autant que cette dernière, Associé ou non, soit en possession d'une procuration écrite sous forme d'un télégramme, d'un télex, d'un fax, d'un email ou d'une lettre.
 - 15.4. Chaque Associé possède des droits de vote en proportion avec le nombre de Parts Sociales qu'il détient.
- 15.5. Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exercera tous pouvoirs qui sont conférés à l'Assemblée Générale et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Art. 16. Tenue d'Assemblées Générales.

- 16.1. Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant.
- 16.2. Lorsque la Société aura plus de vingt-cinq (25) Associés, il devra être tenu, chaque année, une Assemblée Générale le dernier vendredi du mois de juin de chaque année.
- 16.3. Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation de l'Associé (ou des Associés). L'Associé (ou les Associés) se prononcera (ou se prononceront) également par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant.

Art. 17. Majorités.

- 17.1. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.
- 17.2. Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que conformément aux dispositions de la Loi et par une majorité d'Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.
- 17.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et conformément à toute autre disposition légale.

Chapitre V. - Exercice social - Droit des distributions sur les parts sociales

Art. 18. Exercice social.

- 18.1. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- 18.2. A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant. Le Gérant prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.
 - 18.3. Tout Associé peut prendre connaissance desidts inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. Droit de distribution sur les Parts Sociales.

- 19.1. Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et des autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.
- 19.2. Cinq pour cent (5%) du bénéfice annuel net de la Société ainsi déterminé seront obligatoirement prélevés et alloués à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société mentionné à l'article 5 des Statuts ou, les cas échéant, tel qu'il sera augmenté ou réduit.
- 19.3. Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société aux fins de distribution et dans la mesure où la loi et les Statuts le permettent, le Gérant pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.
 - 19.4. La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer leur montant seront pris par par l'Assemblée Générale.
 - 19.5. Des acomptes sur dividendes pourront être versés sur décision du Gérant à condition:
- 19.5.1 Qu'un état comptable intermédiaire soit établi que ce dernier fasse apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants; et
- 19.5.2 Que le montant à distribuer n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes portées en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.



Chapitre VI. - Liquidation

Art. 20. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

Art. 21. Liquidation.

- 21.1. La liquidation de la Société ne peut être décidée que par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.
- 21.2. La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 22. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique dans les Statuts il est fait référence à la Loi.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, sont estimés approximativement à EUR 1.500,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. KERNET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44872. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142650/863.

(100164034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Ataraxie Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.217.

In the year two thousand and ten,

On the fifteenth day of October,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "ATARAXIE HOLDING S.A.", a holding corporation under Luxembourg Law, having its registered offices in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, incorporated by deed of notary Tom METLZER, residing in Luxembourg, on 6 September 2000, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 863 of 25 November 2000, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 78,217.

The meeting was opened with Mrs Françoise DUMONT, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, in the chair,

who appointed as secretary Miss Elise BELEY, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The meeting elected as scrutineer Mrs Stéphanie COLLEAUX, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairwoman declared and requested the notary to state:

- I.- That the agenda of the meeting is the following:
- 1- Decrease of the corporate capital of the company by EURO 15.000.000 (fifteen million Euros) in order to raise it from EURO 30.223.000 (thirty million two hundred and twenty-three thousand Euros) to EURO 15.223.000 (fifteen million two hundred and twentythree thousand Euros) by reimbursement to the shareholders and cancellation of 150.000 (one hundred and fifty thousand) shares;



2- Cancellation of the existing authorized capital; 3-Subsequent modification of article 3 of the articles of incorporation to read as follows:

"The corporate capital is fixed at EURO 15.223.000 (fifty million two hundred and twenty-three thousand Euros) represented by 152.230 (one hundred and fifty-two thousand) shares of EURO 100,(one hundred Euros) each. Unless otherwise specified by Law, the shares shall be in bearer form.

The authorized and subscribed capital may be increase or reduce by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.".

- 4- Miscellaneous.
- II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to this deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the appearing persons.

- III.-That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to reduce the corporate capital of the company by fifteen millions Euro (EUR 15,000,000.00) in order to bring it down from thirty millions two hundred and twenty-three thousand Euro (EUR 30,223,000.00) to fifteen millions two hundred and twenty-three thousand Euro (EUR 15,223,000.00) by reimbursement to the shareholders proportionally to each shareholder's participation in the company's capital and cancellation of one hundred and fifty thousand (150.000) shares.

All powers are granted to the board of directors in order to carry out these operations, in the forms and conditions required by Law.

Second résolution:

The general meeting decides to cancel the existing authorized capital.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing, the general meeting decides to modify article three of the Articles of Incorporation, which will from now on have the following wording:

"Art. 3. The corporate capital is fixed at EURO 15.223.000 (fifteen millions two hundred and twenty-three thousand Euro) represented by 152.230 (one hundred and fifty-two thousand two hundred thirty) shares of EURO 100,-(one hundred Euro) each.

Unless otherwise specified by Law, the shares shall be in bearer form.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.".

Declaration

The representative(s) of the shareholder(s) declare(s), in application of the Act of 12 November 2004, as subsequently amended, that his/her/its principal(s) is (are) the actual beneficiaries of the company that is the object of the present document, and certifies that the funds/assets/rights used in paying up the company capital do not come from activities constituting an offence under Article 506-1 of the Criminal Code or Article 8-1 of the amended Act of 19 February 1973 on the sale of medicinal substances and combating drug addiction (money laundering) or acts of terrorism as defined in Article 135-1 of the Criminal Code (financing of terrorism) and that the company does not and shall not take part in such activities.

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will be prevailing.



In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix,

Le quinze octobre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "ATARAXIE HOLD-ING S.A.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg, en date du 6 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 863 du 25 novembre 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 78.217.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Elise BELEY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Stéphanie COLLEAUX, employée privée demeurant professionnellement à L2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1.- Diminution du capital social de la société à concurrence de EURO 15.000.000 (quinze millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EURO 30.223.000 (trente millions deux cent vingt- trois mille euros) à EURO 15.223.000 (quinze millions deux cent vingt-trois mille euros) par remboursement aux actionnaires et

annulation de 150.000 (cent cinquante mille) actions;

- 2.-Annulation du capital autorisé existant;
- 3.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EURO 15.223.000 (quinze million deux cent vingt-trois mille euros) représenté par 152.230 (cent cinquante-deux mille deux cent trente) actions de EURO 100 (cent) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf disposition contraire de la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»;

- 4.- Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la société à concurrence de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente millions deux cent vingt- trois mille euros (EUR 30.223.000,00) à quinze millions deux cent vingt-trois mille euros (EUR 15.223.000,00) par remboursement aux actionnaires au prorata de leur participation au capital social et par annulation de cent cinquante mille (150.000) actions.

Tous les pouvoirs sont accordés au conseil d'administration en vue de réaliser ces opérations, dans les formes et conditions requises par la loi.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide supprimer l'autorisation de capital autorisé.



Troisième résolution:

En conséquence ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article trois des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à EURO 15.223.000 (quinze millions deux cent vingt-trois mille euros) représenté par 152.230 (cent cinquante-deux mille deux cent trente) actions de EURO 100 (cent) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf disposition contraire de la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.».

Déclaration

Le(s) représentant(s) des actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que ses mandants sont les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ne proviennent pas d'une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) respectivement d'un acte de terrorisme tel que défini à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. Dumont, E. Beley, S. Colleaux, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 octobre 2010. Relation: LAC / 2010 / 45800. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142621/164.

(100163765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Algy Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 134.829.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010142594/11.

(100163981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Allianz Global Investors Islamic Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.591.

Les comptes annuels au 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15.10.2010.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Sonja Maringer / Oliver Eis

Référence de publication: 2010142595/12.

(100164123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.



Augur Life Portfolio I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 148.795.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142599/10.

(100163387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Synergy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 118.693.

Extrait des résolutions des associés de la société

Les associés ont pris unanimement les décisions suivantes:

L'acceptation de la démission avec effet au 21 mai 2010, de David Denis Cuby, comme gérant de la société.

La confirmation de la nomination avec effet au 30 septembre 2010, de Michelle Carvill, avec adresse professionnelle au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, comme gérant de la société pour une durée indéterminée..

Les gérants sont en date de 30 septembre 2010:

- Alex Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland
- Michelle Carvill

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Signature

Domiciliataire de sociétés

Référence de publication: 2010142908/20.

(100164099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Acelux S.C.A., S.P.F., Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 80.924.

Rectificatif du dépôt n° L100152795, déposé le 08/10/10

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142602/11.

(100163553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Albanos Trust S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 21.628.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010142607/10.

(100163916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.



Alnitak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.452.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.017.

Le présent extrait est établi afin de porter à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés – Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci que le nom de l'Associé PIRELLI & C. REAL ESTATE S.P.A. est désormais le suivant:

PRELIOS S.P.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142608/13.

(100163373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Ango Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5421 Erpeldange, 6, Emeringerhaff.

R.C.S. Luxembourg B 134.398.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010142612/10.

(100163917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Arkhe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8354 Garnich, 6, Cité Bourfeld.

R.C.S. Luxembourg B 24.883.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142616/10.

(100163947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Hoche Immo 4 H S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 129.957.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 25 octobre 2010

L'assemblée générale a renouvelé les mandats des administrateurs suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010:

- 1. M. Georges GUDENBURG, avocat à la cour, demeurant professionnellement 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg: administrateur de la société;
- 2. M. François BROUXEL, avocat à la cour, demeurant professionnellement 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg: administrateur de la Société et président du conseil d'administration;
- 3. M. Pierre METZLER, avocat à la cour, demeurant professionnellement 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg: administrateur de la Société.

L'assemblée générale a renouvelé le mandat de la société OPTIO EXPERT COMPTABLE ET FISCAL S.à r.l., ayant son siège social actuel 57, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.326, commissaire aux comptes de la Société, pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142770/21.

(100164050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.



Aromark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers. R.C.S. Luxembourg B 143.571.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 27 octobre 2010

L'associé Unique de la Société a pris acte de la démission de Madame Isabelle CHARLIER de ses fonctions de Gérante de la société avec effet au 28 Septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142617/13.

(100163781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

AS Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 77.131.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour AS Luxembourg S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2010142618/12.

(100164097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Cha II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.323.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth of October.

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPFARED

Mr. Alejandro GONZALEZ IÑARRITU, film director, producer and writer, born in Mexico City (Mexico), on August 15, 1963, residing in 90024 Los Angeles, (CA), 10880 Wilshire Blvd., Suite 2100, (United States of America),

here represented by M ^e Quentin RUTSAERT, avocat à la Cour, residing professionally in L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

- **Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "Cha II S.à r.l." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").
- **Art. 2.** The purpose of the Company is to acquire and hold participations. The Company may carry out any commercial or financial activities, which it may deem useful in the accomplishment of its purposes.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes within the limits of the law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, stand security for other persons or companies and grant loans within the limits of the law.

The Company may hold intellectual property rights and enter into various transactions with respect to these rights, such as a sale, the granting of licences, a pledge or a transfer.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).



It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

- **Art. 4.** The duration of the Company is unlimited.
- **Art. 5.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.- EUR) represented by one hundred twenty-five (125) sharequotas of one hundred Euro (100.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 6. The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota.

If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 7. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 8. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

- **Art. 9.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.
- **Art. 10.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.
- Art. 11. The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. In case of plurality of managers, they shall form a Board of Managers. Where one or more Class A managers and one or more Class B managers are appointed, decisions can only be taken with the approval of at least one Class A manager and one Class B manager. The class of manager A or B is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted until his resignation or dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 12. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.



- **Art. 13.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:
 - interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
 - these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
 - the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.
 - Art. 14. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.
- Art. 15. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.
- **Art. 16.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.
- **Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.
- **Art. 18.** In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

- **Art. 19.** With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.
- **Art. 20.** Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31 st of December 2011.

Subscription and Payment

The Articles of the Company thus having been established, the one hundred twenty-five (125) sharequotas, each of a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) have been subscribed and fully paid up by the sole shareholder Mr Alejandro GONZALEZ IÑARRITU, prenamed, by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing person, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte in L-1331 Luxembourg;
- 2) Mr. Alejandro GONZALEZ IÑARRITU, prenamed, is appointed as A-manager of the Company for an undetermined duration:
- 3) Mr. Cédric CARNOYE, born in Charleroi (Belgium), on September 14, 1982 residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as B-manager of the Company for an undetermined duration;
- 4) Mr. Hugo FROMENT, born in Laxou (France), on February 22, 1974, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as B-manager of the Company for an undetermined duration;
- 5) The Company is validly bound in any circumstances and without restrictions by the joint signature of one A-manager and of one B-manager;
- 6) All formalities with respect to the Companies Registry, the Luxembourg tax authorities and other public authorities in Luxembourg can be completed with the sole signature of anyone B-manager.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Alejandro GONZALEZ IÑARRITU, réalisateur de films, producteur et écrivain, né à Mexico City (Mexique), le 15 août 1963, demeurant à 90024 Los Angeles, (CA), 10880 Wilshire Blvd., Suite 2100, (Etats-Unis d'Amérique),

ici représenté par Maître Quentin RUTSAERT, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

- **Art. 1** er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Cha II S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").
- **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations. La Société peut exercer toute activité commerciale ou financière qu'elle estimera utile pour la réalisation de son objet.

La Société peut emprunter de toute manière et sous toute forme et émettre des obligations et autres titres de créance dans les limites que la loi exigent.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, ainsi qu'octroyer des prêts (en particulier à des entités de son groupe) sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut détenir des droits intellectuels et conclure quelque transactions les concernant, tels que un vente, l'octroi d'une licence, les mettre en gage et les céder.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 4. La durée de la Société est illimitée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.



Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant. En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption

proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

- **Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.
- **Art. 10.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.
- Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci forment un conseil de gérance. Si un ou plusieurs gérants de classe A ("gérant-A") ainsi qu'un ou plusieurs gérants de classe B ("gérant-B"), les décisions du conseil de gérance devront être acceptées par au moins un gérant-A et un gérant-B. La classe d'un gérant A ou B est déterminée par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

- Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- **Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.
- Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.
- Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.
- **Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.
- **Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être



repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

- Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.
- **Art. 20.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales, chacune d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) ont été souscrites et libérées entièrement par l'associé unique Monsieur Alejandro GONZA-LEZ IÑARRITU, préqualifié, moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions prises par l'associée unique

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

- 1) Le siège social est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.
- 2) Monsieur Alejandro GONZALEZ IÑARRITU, prénommé, est nommé comme gérant-A de la Société pour une
- 3) Monsieur Cédric CARNOYE, né à Charleroi (Belgique), le 14 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé comme gérant-B de la Société pour une durée indéterminée.
- 4) Monsieur Hugo FROMENT, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé comme gérant-B de la Société pour une durée indéterminée.
- 5) La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restriction par la signature conjointe d'un gérant-A et d'un gérant-B.
- 6) Toutes les formalités concernant la Société à l'égard du Registre de Commerce et des Sociétés, des autorités fiscales luxembourgeoises et autres autorités publiques peuvent être accomplies par la signature unique d'un gérant-B.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Q. RUTSAERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2010. LAC/2010/46927. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.



Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143832/299.

(100165511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Asturienne de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 67.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142620/9.

(100163332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Tomkins Overseas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 95.608.025,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame. R.C.S. Luxembourg B 51.028.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of September.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch/Alzette.

There appears:

Tomkins Finance Ltd., having its registered office at East Putney House, 84 Upper Richmond Road, London SW152ST, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under no. 4805031, being the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder),

here represented by Mr. Richard FAUVEL, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given under private seal on September 29, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company "Tomkins Overseas Holdings S.à r.l.", established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 23-25, rue Notre Dame, L2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Company Register of Luxembourg, under number B 51028, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of April 27, 1995 published, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 375 of August 8, 1995 and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, of August 18, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2303, of September 20, 2008.
- II. The Company's share capital is set at ninety-five million five hundred eighty-three thousand and twenty-five United States Dollars (USD 95.583.025,00) represented by three million eight hundred twenty-three thousand three hundred and twenty-one (3.823.321) shares with a nominal value of twenty-five United States Dollar (USD 25,00) each.
- III. The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25.000,00) to raise it from its present amount of ninety-five million five hundred eighty-three thousand and twenty-five United States Dollars (USD 95.583.025,00) to ninety-five million six hundred eight thousand and twenty-five United States Dollars (USD 95.608.025,00), by creation and issuance of one thousand (1.000) new shares of twenty-five United States Dollars (USD 25,00) each (the New Shares), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder resolves to subscribe the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25,00) each, for an aggregate nominal value of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25.000,00), together with a share premium in the total amount of fifty-two million eight hundred forty-seven thousand six hundred and eighty-one United States Dollars (USD 52.847.681,00), by contribution in kind in the total amount of fifty-two million eight hundred seventy-two thousand six hundred and eighty-one United States Dollars (USD 52.872.681,00), consisting in the contribution of a receivable (principal and accrued interest) in the total amount of fifty-two million eight hundred seventy-two thousand six hundred and eighty-one United States Dollars (USD 52.872.681,00) held by the Sole Shareholder towards The Gates Corporation with registered office at 1551 Wewatta Street, Denver, CO 80202, United States of America (the Receivable).



Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet as of September 29, 2010 of the Sole Shareholder, certified "true and correct" by its managers;
- a contribution declaration of the Sole Shareholder attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

Effective implementation of the contribution in kind

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than the Sole Shareholder is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and towards any third party.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated September 29, 2010, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

- IV. Pursuant to the above resolutions, article 6 of the Company's articles is amended and shall henceforth read as follows:
- "Art. 6. The share capital is fixed at ninety-five million six hundred eight thousand and twenty-five United States Dollars (USD 95.608.025,00) represented by three million eight hundred twenty-four thousand three hundred and twenty-one (3.824.321) shares with a nominal value of twenty-five United States Dollar (USD 25,00) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at approximately six thousand seven hundred Euro (EUR 6,700.00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above,

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu

Tomkins Finance Ltd., ayant son siège social à East Putney House, 84 Upper Richmond Road, London SW152ST, Angleterre, enregistrée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 4805031 (l'Associé Unique),

ici représenté par M. Richard FAUVEL, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 septembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée, établie et constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, "Tomkins Overseas Holdings S.à r.l." (ci après la Société), ayant son siège social au, 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51028, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, résidant à Luxembourg, en date du 27 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 375, en date du 8 août 1995, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant au Luxembourg, en date du 18 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 2303, en date du 20 septembre 2008.



- II. Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-quinze millions cinq cent quatre-vingt-trois mille vingt-cinq Dollars Américains (USD 95.583.025,00) divisé en trois millions huit cent vingt-trois mille trois cent vingt et une (3.823.321) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25,00) chacune.
- III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-cinq mille Dollars Américains (USD 25.000,00) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-quinze millions cinq cent quatre-vingt-trois mille vingt-cinq Dollars Américains (USD 95.583.025,00) à quatre-vingt-quinze millions six cent huit mille vingt-cinq Dollars Américains (USD 95.608.025,00) par la création et l'émission de mille (1.000) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales) d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'Associé Unique souscrit les Nouvelles Parts Sociales et les libère intégralement à leur valeur nominale de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25,00) chacune, pour une valeur nominal totale de vingt-cinq mille Dollars Américains (USD 25.000,00), ensemble, avec une prime d'émission d'un montant total de cinquante-deux millions huit cent quarante-sept mille six cent quatre-vingt-un Dollars Américains (USD 52.847.681,00), par apport en nature d'un montant total de cinquante-deux millions huit cent soixante-douze mille six cent quatre-vingt-un Dollars Américains (USD 52.872.681,00), consistant en l'apport d'une créance (principal et intérêts accumulés) d'un montant de cinquante-deux millions huit cent soixante-douze mille six cent quatre-vingt et un Dollars Américains (USD 52.872.681,00) détenue par l'Associé Unique sur The Gates Corporation avec siège social à 1551 Wewatta Street, Denver, CO 80202, Etats-Unis (la Créance).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 29 septembre 2010 de l'Associé Unique certifié «sincère et véritable» par ses gérants;
- une déclaration d'apport de l'Associé Unique, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la Créance.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'Associé Unique ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer son transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 29 septembre 2010, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

- IV. Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:
- « **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-quinze millions six cent huit mille vingt-cinq Dollars Américains (USD 95.608.025,00), représenté par trois millions huit cent vingt-quatre mille trois cent vingt et une (3.824.321) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25,00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ six mille sept cents euros (€ 6.700,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé. Fauvel, Kesseler



Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 octobre 2010. Relation: EAC/2010/11731. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010142946/153.

(100163824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Auto Media Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 115.627.

Changement d'adresse de Monsieur Andres BAUMGARTNER (administrateur, président du conseil d'administration) signature A:

31, Nüschelerstrasse

CH - 8021 Zürich

Switzerland

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2010142623/15.

(100163522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

ITW Alpha Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 481.373.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 103.881.

In the year two thousand and ten, on the seventh of October.

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"ITW Participations S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 85382 (the "Sole Shareholder"),

here represented by (i) Maurits J. De Smedt, with address at 10, rue Albert Ier, L-1117 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and (ii) Monique Martins, with address at 275, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being both managers of the Sole Shareholder, duly entitled to represent the Sole Shareholder.

Such appearing party is the sole shareholder of "ITW Alpha S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103881, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx, prenamed, dated 9 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 48 dated 18 January 2005, page 2270 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of the notary, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, prenamed, dated 31 March 2010, published in the Mémorial number 1161, dated 3 June 2010 page 55688.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The Sole Shareholder decides to amend and restate the current Articles of the Company, and in particular to change the current object clause of the Articles which shall now read as follows:



" 3. Art. 3. Object.

- 3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.
- 3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.
 - 3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.
- 3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.
- 3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;
- 3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above."

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves that the Articles of the Company are fully restated and shall now read as follows (the "Restated Articles"):

"Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form – Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "ITW Alpha S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10 th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).
- 2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.
- 2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.
 - 2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

- 3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.
- 3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.
 - 3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.



- 3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.
- 3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;
- 3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

- 5.1 The corporate capital is fixed at four hundred eighty one million three hundred seventy three thousand euro (EUR 481,373,000.-) represented by four hundred eighty one thousand three hundred seventy three (481,373) shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".
- 5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).
 - 5.3 All Shares will have equal rights.
- 5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares by decisions of the Sole Manager or in case of plurality of managers of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Sole Manager or in case of plurality of managers by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.
- **6. Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

- 7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.
- 7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

- 8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers")
- 8.2 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

- 9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.
- 9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.
- **10. Art. 10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager



or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any manager.

11. Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.

- 11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.
- 11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

- 12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman.
- 12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.
- 12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.
- 12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.
- 12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.
- 12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.
- 12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.
- 12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. General meeting of shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

- 13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.
- 13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.
- 13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.
- 13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.
- 13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.
- 13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.
- 13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

- 14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.
- 14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
 - 14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.



15. Art. 15. Distribution right of shares.

- 15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.
- 15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.
- 15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.
- 15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.

- 16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.
- 16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.
- 16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable Law

17. Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend the financial year of the Company with immediate effect, which will run from 1 st January to 31 December of each year, such change of financial year being reflected in article 14.1 of the Restated Articles of the Company, which shall read as follows:

"14.1 The Company's financial year starts on the 1 st January and ends on the 31 st December of each year."

For the avoidance of doubt, the Sole Shareholder acknowledges that the current financial year which started on 1 st December 2009 will close on 30 November 2010, and that the first subsequent financial year will start on 1 st December 2010 and will end on 31 December 2010, and that the second subsequent financial year will start on 1 st January 2011 and will end on 31 December 2011.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to transfer, with immediate effect, the current registered office of the Company from 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 193, avenue de la Falencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to appoint, with immediate effect and for an unlimited duration, Mrs Monique Martins, born on 06/03/1981 in Luxembourg, with address at 275, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new manager of the Company.

Therefore, the board of managers of the Company shall be composed as follows:

- Monique Martins;
- Allan C. Sutherland; and
- Maurits J. De Smedt.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1.500.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.



The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the representatives of the appearing party known to the notary by her/his name, first name, civil status and residence, said representatives of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sept octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

"ITW Participations S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85382 (l' "Associé Unique"),

ci-représentée par (i) Maurits J. De Smedt, ayant pour adresse le 10, rue Albert I ^{er}, L-1117 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et (ii) Monique Martins, ayant pour adresse le 275, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, tous deux gérants de l'Associé Unique, dûment autorisés à représenter l'Associé Unique.

La comparante est l'associé unique de "ITW Alpha S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103881, constituée par un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, précité, en date du 9 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 48 en date du 18 janvier 2005, page 2270 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Henri HELLINCKX, précité, en date du 31 mars 2010, publié au Mémorial numéro 1161, en date du 3 juin 2010, page 55688.

La comparante, représentant la totalité du capital social, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des résolutions suivantes, adoptées conformément à l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée, en vertu de laquelle l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de cette société et les décisions de l'associé unique sont documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de procéder à une refonte des Statuts de la Société, et en particulier de changer la clause d'objet des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 3. Objet.

- 3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.
- 3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.
- 3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.
- 3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.
- 3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante.
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes,



pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci".

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide que les Statuts de la Société, entièrement refondus, auront désormais la teneur suivante (les "Statuts Refondus"):

"Titre I er . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1 ^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ITW Alpha S.à r.l» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
- 2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.
- 2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.
 - 2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

- 3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.
- 3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.
- 3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.
- 3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.
- 3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;
- 3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,



4. Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social souscrit est fixé à quatre cent quatre-vingt-un millions trois cent soixante-treize mille euros (481.373.000,-EUR) représenté par à quatre cent quatre-vingt-un mille trois cent soixante-treize (481.373) parts sociales ayant une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) chacune (les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».
- 5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.
 - 5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.
- 5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants par le Conseil de Gérance sur la base des comptes intérimaires pertinents.
- **6. Art. 6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

- 7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.
- 7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

- 8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).
- 8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

- 9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.
- 9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.
- 10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

11. Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du conseil de gérance.

- 11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.
- 11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

- 12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.
- 12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.
- 12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.



- 12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.
- 12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.
- 12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.
- 12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.
- 12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

- 13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.
- 13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.
- 13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.
- 13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.
- 13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.
- 13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.
- 13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14 Art. 14. Exercice social.

- 14.1 L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- 14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.
 - 14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

- 15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celleci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.
- 15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.
- 15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.
- 15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l(es) Associé(s).



Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

- 16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.
- 16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.
- 16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi Applicable

17. Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi."

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'année sociale de la Société avec effet immédiat, qui commencera le 1 ^{er} janvier et finira le 31 décembre de chaque année, cette modification de l'année sociale étant reflétée à l'article 14.1 des Statuts Refondus, dont la teneur sera désormais la suivante:

"14.1 L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Pour éviter tout doute, l'Associé Unique note que l'année sociale en cours, qui a débuté le 1 ^{er} décembre 2009 se clôturera le 30 novembre 2010, et que la première année sociale subséquente commencera le 1 ^{er} décembre 2010 et se terminera le 31 décembre 2010, et que la deuxième année sociale subséquente commencera le 1 ^{er} janvier 2011 et se terminera le 31 décembre 2011.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société du 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 193, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, Mme Monique martins, née le 06/03/1981 au Luxembourg, ayant pour adresse le 275, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, comme nouveau gérant de la Société.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est compose comme suit:

- Monique Martins;
- Allan C. Sutherland; et
- Maurits J. De Smedt.

Frais et dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.500.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après que lecture de l'acte a été faite aux représentants de la personne comparante, connues du notaire par leur nom, prénom, statut marital et lieu de résidence, lesdits représentants de la personne comparante ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. J. DE SMEDT, M. MARTINS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2010. Relation: LAC/2010/45371. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143986/515.

(100165400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.



Broadstreet of Münsbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 473.888.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.780.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 31 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 197 du 24 février 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Broadstreet of Münsbach S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010142638/15.

(100163304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

A1 Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.682.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59961 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142626/10.

(100163597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

A2S Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.794.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142627/10.

(100163549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

B.L.B., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 55.340.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142628/10.

(100163743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

BigBoard Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.383.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142630/10.

(100164045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.



Besseling & Friederes S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9205 Diekirch, 13, rue Saint Antoine.

R.C.S. Luxembourg B 118.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142644/9.

(100163638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Bips FTSE 250, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 141.629.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 2010, enregistré à Luxembourg A.C., 13 octobre 2010, LAC/2010/44873.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société d'investissement à capital variable «Bips FTSE 250», ayant son siège social à L-1122 Luxembourg, 2, Rue d'Alsace, constituée le 12 septembre 2008 en vertu d'un acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2351 du 26 septembre 2008.

La Société a été dissoute et mise en liquidation par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, du 13 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1201 le 9 juin 2010.

Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans à partir de la date de publication de la clôture de la liquidation dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à l'adresse suivante: Rand Merchant Bank, 1 Merchant Place Cnr Fredman Dr & Rivonia Rd Sandton, Gauteng, Afrique du Sud 2196.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142633/23.

(100163979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Bips FTSE/Xinhau China 25, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 141.628.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 2010, enregistré à Luxembourg A.C., 13 octobre 2010, LAC/2010/44876.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société d'investissement à capital variable «Bips FTSE/Xinhau China 25», ayant son siège social à L-1122 Luxembourg, 2, Rue d'Alsace, constituée le 12 septembre 2008 en vertu d'un acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2350 le 26 septembre 2008.

La Société a été dissoute et mise en liquidation par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, du 13 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1202 le 9 juin 2010.

Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans à partir de la date de publication de la clôture de la liquidation dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à l'adresse suivante: Rand Merchant Bank, 1 Merchant Place Cnr Fredman Dr & Rivonia Rd Sandton, Gauteng, Afrique du Sud 2196.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142634/23.

(100164010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.



Bips Russell 1000, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace. R.C.S. Luxembourg B 141.632.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 2010, enregistré à Luxembourg A.C., 13 octobre 2010, LAC/2010/44878.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société d'investissement à capital variable «Bips Russell 1000», ayant son siège social à L-1122 Luxembourg, 2, Rue d'Alsace, constituée le 12 septembre 2008 en vertu d'un acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2354 le 26 septembre 2008.

La Société a été mise en liquidation par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, du 13 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1193 le 8 juin 2010.

Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans à partir de la date de publication de la clôture de la liquidation dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à l'adresse suivante: Rand Merchant Bank, 1 Merchant Place Cnr Fredman Dr & Rivonia Rd Sandton, Gauteng, Afrique du Sud 2196.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142635/23.

(100164013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Bel-Air Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 95.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010142640/10.

(100163333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Bips Topix, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 141.633.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 2010, enregistré à Luxembourg A.C., 13 octobre 2010, LAC/2010/44877.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société d'investissement à capital variable «Bips Topix», ayant son siège social à L-1122 Luxembourg, 2, Rue d'Alsace, constituée le 12 septembre 2008 en vertu d'un acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2355 le 26 septembre 2008.

La Société a été mise en liquidation par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, du 13 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1193 le 8 juin 2010.

Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans à partir de la date de publication de la clôture de la liquidation dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à l'adresse suivante: Rand Merchant Bank, 1 Merchant Place Cnr Fredman Dr & Rivonia Rd Sandton, Gauteng, Afrique du Sud 2196.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142636/23.

(100164012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.



Bantiso Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P our BANTISO INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010142639/11.

(100163308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

SOMA Lux SPV S.àr.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 137.564.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 19 octobre 2010

L'Associé unique de la société accepte les démissions d'Alexis Kamarowsky et de Jean-Marc Debaty en tant que gérants de classe B de la Société avec effet au 22 octobre 2010.

L'Associé unique décide de nommer en tant que nouveaux gérants de classe B de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- James Macdonald, né le 4 février 1950 à Edimbourg, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Michael Kidd, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, Hampshire, Royaume Uni, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

A Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2010142923/20.

(100163660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Bel-Air Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 95.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010142641/10.

(100163334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

BP Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.460.

Par résolutions prises en date du 14 octobre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. acceptation de la démission de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet au 15 octobre 2010
- 2. nomination de Peggy Murphy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant avec effet au 15 octobre 2010 et pour une durée indéterminée



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142648/15.

(100163562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Bel-Air Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 95.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010142642/10.

(100163335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Belval Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 147.073.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010142643/10.

(100163580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Bioland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 127.743.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 7 juin 2010

- 1. Mademoiselle Raffaella MONZANI a démissionné de ses mandats d'administrateur A et d'administrateur-délégué.
- 2. Monsieur Christopher David CHATTERTON a démissionné de son mandat d'administrateur A.
- 3. Monsieur Eric MAGRINI a démissionné de son mandat d'administrateur A.
- 4. Madame Patrizia PIRRO a démissionné de son mandat d'administrateur C.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BIOLAND S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010142645/17.

(100164052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Boccaccio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 136.343.

Les comptes annuels au 30/09/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOCCACCIO S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010142646/11.

(100163883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.



Boucherie-Traiteur Schmit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9260 Diekirch, 5, rue du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 142.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142647/9.

(100163639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Brando International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142649/9.

(100164073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Consol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010142652/10.

(100163915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

DR Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 19.465.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'actionnaire fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante:

- Southern Estate Holdings Limited: 80 Broad Street, Monrovia, Liberia.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010142710/15.

(100163605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

CEREP Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.246.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59942 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142662/10.

(100163620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.



CGS International Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 83.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010142663/11.

(100163822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

CGS International Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 83.719.

Les comptes annuels au 31 AOÛT 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010142664/11.

(100164069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Inno Progress S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 146.076.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom Mittwoch, dem 20.10.2010

Beschlüsse:

- Herr Paul-Hubertus NELKE scheidet mit sofortiger Wirkung aus dem Verwaltungsrat der Gesellschaft aus;
- Herr Vladislav REGER, Kaufmann, geboren am 05.05.1973 in Rudnyi/Kostanaiskaya, wohnhaft in In Petschel 3, D-54329 Konz ST Oberemmel, Deutschland, wird mit sofortiger Wirkung in den Verwaltungsrat der Gesellschaft bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird, berufen.
- Herr Vladislav REGER wird mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt und in die Funktion des Geschäftsführers bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird, berufen. Ihm wird das Recht zur alleinigen Vertretung der Gesellschaft erteilt.

Für die Richtigkeit des Auszuges Abakus Services Société anonyme b.p. 2646

L-1026 Luxembourg

Unterschrift

Référence de publication: 2010143000/22.

(100162754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Zeta Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.533.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010142580/10.

(100163054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck